



Bulletin de soutien

En faisant un don à l'Ensemble vocal "**Les Saisons**", vous soutenez ses actions et son développement dans la production de concerts de qualité ouverts au plus grand nombre.

Ce don ouvre droit, pour les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu, à une réduction d'impôt de 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable. Lorsque les sommes excèdent la limite de 20%, l'excédent est reporté successivement sur les cinq années suivantes et ouvre droit à réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, la réduction s'élève à 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

Pour faire votre don veuillez :

- Etablir un chèque à l'ordre de « Société d'Art Musical Les Saisons »,
- Remplir et signer le **Bulletin de don** ci-dessous, le joindre à votre chèque et adresser le tout à : Les Saisons 15, rue Charles Lorilleux 92800 Puteaux
- Une attestation de don vous sera adressée en retour par courrier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Don de Euros

Fait à

Le

Signature